



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



CONVENTION de PARTENARIAT

Entre

L'Académie des sciences - Institut de France

23, quai de Conti

75006 PARIS

représentée par l'un de ses Secrétaires perpétuels, M. Jean-François BACH, d'une part,

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE)

19-21, rue du Colonel Pierre Avia

75015 PARIS

représentée par sa directrice, Mme Anne-Marie DESCÔTES,
d'autre part ;

Etant préalablement rappelé que :

L'Académie des sciences porte, dans le domaine éducatif, une attention toute particulière aux formations offertes à la jeunesse, tant au niveau scolaire qu'universitaire. Au titre de ses missions, elle « veille à la qualité de l'enseignement des sciences et œuvre pour que les acquis du développement scientifique soient intégrés dans la culture des hommes de notre temps » (article 2 des statuts). Dans ce cadre, et en collaboration avec l'Institut national de recherche pédagogique et l'École normale supérieure, elle apporte son soutien à l'opération *La main à la pâte*, lancée en 1996 en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, opération visant à développer une pédagogie innovante de l'enseignement des sciences à l'école primaire, puis au collège depuis 2006 ;

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, ci-après dénommée l'AEFE, est un établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, chargé du suivi et de l'animation d'un réseau de 451 établissements d'enseignement à programme français (77 en gestion directe, 166 conventionnés et 208 homologués) répartis dans 135 pays à travers le monde. L'AEFE a pour missions principales d'assurer la continuité du service public d'éducation pour les enfants français, de contribuer, par l'accueil d'élèves étrangers, à la diffusion de la langue et

de la culture françaises et de participer au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. Elle a pour ambition d'être un acteur majeur de la coopération éducative et de développer des initiatives pédagogiques innovantes ;

Considérant :

- le grand nombre d'actions de coopération internationale conduites par le programme *La main à la pâte*, sous l'égide de l'Académie des sciences, auprès des systèmes éducatifs et de la communauté scientifique à l'étranger, notamment par l'organisation d'actions de formation, l'expertise des programmes et ressources développés pour l'enseignement des sciences à l'école, la mise à disposition de documents pédagogiques et scientifiques produits en France – tout ceci avec le concours ou à la demande des postes diplomatiques français ;
- le soutien apporté à cette initiative par l'AEFE au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger, par l'organisation de stages de formation à l'enseignement des sciences au bénéfice des enseignants de ce réseau et l'encouragement apporté auprès des enseignants pour l'utilisation des outils et du matériel préconisés par *La main à la pâte* ;
- les partenariats développés par des établissements pilotes relevant de l'AEFE, comme ceux de Quito ou de Bogota, avec le système éducatif de leur pays de résidence, qui ont permis de contribuer efficacement à l'introduction de *La main à la pâte* dans les établissements locaux, notamment par des échanges entre enseignants, des visites de classes et des projets pédagogiques conjoints ;
- la convention quadriennale signée le 19 février 2009 entre l'Académie des sciences, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, précisant notamment le soutien apporté au développement de « l'action de l'Académie des sciences pour son projet national, européen et international en faveur de l'éducation à la science et à la technique » ;
- l'importance d'un enseignement scientifique de qualité à l'école primaire et le soutien accordé par la communauté scientifique internationale à sa mise en place ou à sa réforme, en particulier l'intérêt et l'engagement exprimés sur ce sujet par les Académies des sciences, l'*InterAcademy Panel* (IAP), l'*InterAmerican Network of Academies of Sciences* (IANAS) et les grandes organisations internationales (UNESCO, ICSU, OCDE), intérêt manifesté par le grand nombre de conférences organisées dans le monde sur ce sujet depuis 1998 ;

Les deux parties conviennent des points suivants :

Article 1 : Objet de la convention

L'Académie des sciences et l'AEFE décident de développer leur collaboration visant à organiser et promouvoir dans le domaine international les actions de *La main à la pâte*. La présente convention a pour objet de définir le cadre général ainsi que les modalités de collaboration entre les deux partenaires.

Article 2 : Nature de la collaboration

Les différentes actions de partenariat s'effectueront dans le cadre :

- de stages de formation *La main à la pâte* à l'étranger,
- d'expertise et d'accompagnement des initiatives en matière d'enseignement des sciences à l'école réalisés au sein du programme *La main à la pâte*,
- de diffusions d'outils et de ressources proposés au sein du programme *La main à la pâte*.

Article 3 : Engagements de l'Académie des sciences

L'Académie des sciences s'engage :

- à faire bénéficier les personnels de l'AEFE (Inspecteurs de l'Éducation nationale, chefs d'établissement, enseignants) des différentes interventions de ses experts à l'étranger au titre de l'enseignement des sciences à l'école primaire, en les informant des missions et déplacements de ceux-ci, notamment à l'occasion de stages de formation, sous réserve qu'une capacité d'accueil puisse être réservée au sein de ces stages et que le représentant local de l'AEFE puisse entrer en contact avec les partenaires de *La main à la pâte* ;
- à mettre gracieusement à disposition de l'AEFE certaines des ressources élaborées au sein du programme *La main à la pâte*, relevant notamment des « projets thématiques » accessibles en ligne (www.lamap.fr/projets) ;
- à associer certains collèges relevant de l'AEFE à l'opération *Enseignement intégré des sciences et de la technologie à l'école* conduite par l'Académie des sciences, à la demande de l'AEFE et des chefs d'établissement ;
- à faire participer les établissements AEFÉ aux prix annuels de *La main à la pâte* (www.prixlamap.fr), sous réserve que l'invitation en France d'éventuels lauréats puisse être prise en charge par l'AEFE. Les prix distinguent les classes de l'enseignement primaire public ou privé qui ont mené, au cours de l'année scolaire écoulée, des activités scientifiques souscrivant aux objectifs de *La main à la pâte* et particulièrement démonstratives des principes qui la définissent et de la démarche qu'elle préconise.

Article 4 : Engagements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger

L'AEFE s'engage à soutenir activement le développement international de *La main à la pâte* :

- en permettant d'associer des formateurs ou enseignants des systèmes éducatifs locaux aux stages de formation en science organisés à l'étranger par l'AEFE, sous réserve qu'une capacité d'accueil puisse être réservée au sein de ces stages et que le partenaire étranger de *La main à la pâte* puisse entrer en contact avec le représentant local de l'AEFE ;
- en favorisant les échanges entre enseignants et entre classes dans les pays où un programme semblable à *La main à la pâte* existe ou est en voie de constitution, notamment en permettant des visites de classes et les relations entre pairs, et en élaborant à cette intention un inventaire des meilleures pratiques pour l'enseignement des sciences au sein du réseau AEFÉ, inventaire qui sera fourni à *La main à la pâte* et régulièrement actualisé ;
- en diffusant dans son réseau les ressources proposées par *La main à la pâte*, et notamment les projets thématiques ;
- en aidant à la traduction de certaines des ressources élaborées par *La main à la pâte*, en fonction de l'intérêt et de la disponibilité des établissements pour ce faire ;
- en diffusant dans son réseau l'annonce des Prix *La main à la pâte*, et les autres informations pertinentes qui lui sont adressées.

Article 5 : Programmation et suivi

Un correspondant est désigné, d'une part au sein de l'AEFE, d'autre part au sein de l'équipe *La main à la pâte* de l'Académie des sciences afin d'assurer le suivi de cette collaboration. Dans la mesure du possible, le calendrier des actions conjointes est établi annuellement et un bilan est réalisé périodiquement.

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement des actions de formation en cours, à recenser les partenaires et établissements particulièrement impliqués dans l'enseignement des sciences, à partager leur liste d'experts et de formateurs et à mettre généralement en commun toutes les informations utiles au développement de l'enseignement des sciences à l'école.

Article 6 : Durée et renouvellement

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une durée équivalente, après échanges entre les parties.



Article 7 : Modifications

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

Article 8 : Différend

En cas de litige ou différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. En cas de désaccord persistant, son règlement sera porté devant le Tribunal administratif de Paris.

Fait en deux exemplaires, à Paris, le 30 juin 2009

<p>L'un des Secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences</p>  <p>Jean-François BACH</p>	<p>La Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger</p>  <p>Anne-Marie DESCÔTES</p>
---	--